

délibération :
D_2025_4_5

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 23 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2025

Présents : Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur VIOLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Classement dans le
domaine public d'une
parcelle rue Marie Marvingt**

Pouvoirs :

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 21 MARS 2024, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition de 358 m² (parcelle AI 212) auprès des consorts PRIVAT-JOLY, Mr MARRE et ses filles, Mme GINIOUX et ses fils, pour le prix d'un euro non recouvré.

Cette acquisition avait l'objet d'une délibération d'acquisition en date du 30 avril 2013.

Plusieurs fois évoquée la régularisation de cette cession était restée sans suite.

Relancée suite à délibération du 21 mars 2024, la cession au profit de la commune a été signée en date du 15/10/2025.



Monsieur le Maire propose le classement de cette acquisition dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **DE PRONONCER** le classement de ladite parcelle dans le domaine public communal après les formalités d'enregistrement et publication des actes.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette opération.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Cécile GANE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER